L'Abeille de la Nouvelle-Orléans
Bureaux No 73, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS
MERCREDI, 9 AVRIL, 1884.

SPECTACLES BALS, Etc

ACADEMIE DE MUSIQUE
DE BIDWELL.

Commençant Dimanche, 4 Avril.
Matinées, Samedi et Mercredi.
Seconde et dernière semaine de l'engagement de l'artiste distinguée,

CHARLOTTE THOMPSON,
Dans le drame romantique à grand spectacle,

THE SEA OF ICE.
CHARLOTTE THOMPSON comme OGARITA.
Dimanche, 13 avril La nouvelle grande comédie à succès, DEUCE OF HEARTS. 7av—

PAVILLON FARANTA,
Coin des rues Bourbon et Orléans.
DRAME NOUVEAU! NOUVEL OLIO! MONCAYO, DAVIDSON et MEYER, NOON AND GENTRY, FRANK VENNETTA ET HATTIE ADAMS.
Pour la première fois ici le Grand Drame Nautique Historique de W. M. PAUL.
Lafitte, ou les Pirates du Golfe,
Mme W. M. PAUL comme Maraquita, la Reine des Pirates. M. HORACE CONE comme Lafitte, secondés par la compagnie entière.
En préparation, un Grand Spectacle pour la semaine de Pâques.
ENTREE......................10 SOUS
Matinées tous les samedis, dimanches et lundis.
8 avril—

Musée de 10 sous.
SALLE GRUNEWALD,
Ouvert jour et nuit de 11 heures A. M. à 5:30 heures P. M. et de 6:30 à 10 heures P. M.
Entrée......................10 sous seulement.
Nouveaux et puissants attraits,
PROF. A. W. SAWYER.
Le plus grand de tous dans ses grands soli de musique sur le
COPOPHONE.
CAPT. DECOURRA, Tattooed Man, du con aux pieds avec des pointes d'aiguilles.
BOWNEY l'Albinos musical qui imite tous les oiseaux et les animaux.
BABY BELL, l'Enfant Artiste, musicienne douée.
WISTLER et O'BRIEN, les fameux artistes spécialistes, et nombre d'autres attraits.
9 mars—

ADMISSION GRATUITE!
La Grande
EXHIBITION ORIENTALE!
Ouverte tous les jours de 10 A. M. à 10 P. M.
126..........RUE DU CANAL..........126
(Bâtisse Jamison.)

ADMISSION GRATUITE!
Grande réduction dans les prix!
VENTE POUR FAIRE UNE LIQUIDATION
La vente continuera jusqu'au 11 d'avril.
La clôture aura lieu positivement
SAMEDI PROCHAIN,
Le 11 avril.

ADMISSION GRATUITE!
25mars—

Musée de Dix Sous Cité du Croissant.
Ouvert tous les jours, de 11 heures A. M. à 10 heures P. M.
Curiosités nouvelles et Concert toutes les semaines.
Entrée: 10 sous; accès à toutes les parties de la salle. 14 mars—1m

Dentistes

C. E. KELLS & M. VIET,
[illegible]
Opérations de tout genre [illegible]
[illegible]

G. P. MALONEY, D. D. S.,
DENTISTE.
BUREAU ET RESIDENCE,
130........RUE DU CANAL........130
près Baronne.
Dentiste du couvent des dames Ursulines.
Travaux dentaires de tous genres à des prix raisonnables.
Extraction de dents sans douleur.
Marchand de tous articles de dentiste aux prix de fabrique. 25 sout—

Médaille d'Or, Paris 1878 — Diplome d'honneur Amsterdam 1883
BASILE BARES.
No 84 - - Rue Royale - - No 84
SEUL AGENT.
VENANT d'être reçu un assortiment des célèbres Pianos de Gaveau, de Paris, avec le nouveau système Equilibre. Breveté pour la tenue de l'accord la partie la plus essentielle dans le Piano. Les mécaniques de ces instruments sont à doubles répétitions. Ces pianos ont été fabriqués expressément pour notre climat et sont pleinement garantis. J'offre ces Pianos un prix excessivement réduit.
Accords et réparations de Pianos et Orgues aux conditions très avantageuses.
18 nov—

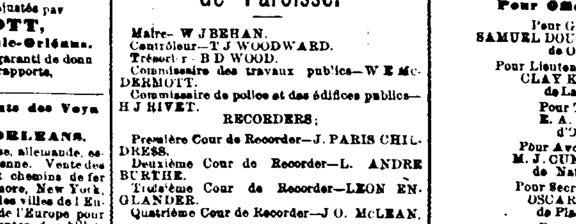

Bandages Herniaires, Bretelles, Suspensoirs pour l'abdomen, Béquilles, Jambes et Bras Artificiels, Etc.
Faits sur commande et ajustés par
A. McDERMOTT,
152 rue du Camp, Nlle-Orléans.
N. B.—Chaque instrument est garanti de donner satisfaction sous tous les rapports.
H—1 an

LEVE & ALDEN, Agents des Voyageurs,
19 rue Camp, NEW ORLEANS.
ON parle les langues française, allemande, espagnole, portugaise et italienne. Vente des billets des bateaux à vapeur et chemins de fer partant de New Orleans, Baltimore, New York, Boston et Quebec, pour toutes les villes de l'Europe et aussi de tous les ports de l'Europe pour l'intérieur des Etats-Unis. Ventes des billets aux voyageurs pour l'Ile de Cube, le Mexique, l'Amérique Centrale et l'Amérique du Sud. Achetez vos billets ici, où vous recevrez toute information à désirer. 26fev—3m

CONSULAT DE FRANCE
—A—
LA NOUVELLE-ORLEANS
BUREAUX 92 RUE ROYALE.
Ouverts de 10 h. du matin à 3 h. P. M.
Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis sont priés d'en donner avis au Consulat.

Bouche Jacques	Gaetano Specio
Basset Alexandre	Gelas Antoine
Biron Mme, née Barès	Lainé Louis Villiers de
Chartres Ferdinand	Meyer Jean Nicolas
Dupuy Amélie	Mouras Jean
Feuilloley veuve	Reynaux Vincent
Froment Jules	Thouzot Georges

Le 15 Mars 1884.

Avet Vincent	Frèche Ernest
Amade Jean Baptiste	Girardi Charles
Bordes Pierre	Jaillet C
Belleban Louis Aug B	Lavigne Louis
Besens Benoit	Lavigne vve née Videau
Bausillon Mlle Julie	Laurent Chas Cyrille
Badeau Louis	Morin Charles Gabriel
Beaulieu Henri	Maumus Dque Jean M
Castel Paul	Monnier Lazare
Conget Jean Marie M	Ouaillé Jean
Capdevielle Laborgue D	Sorbet Louis
Delor Bernard B	Sarazin Eugène
Delevaux Marcel L V	Seigland Michel
Ducos Jas Aventure	Thiebaut Colin Jean
Denouvion A C	Thevenin
Dauphin P	Verdies L
Dubrulle Bernardine (femme Maccaya)	Weil Paul David

Le Consul Général chargé du Consulat,
Vicomte PAUL D'ABZAC.
La Nlle-Orléans, le 1 avril 1884.

F. JAHNKE,
(Breveté pour la Louisiane.)
PAVAGE EN PIERRE ARTIFICIELLE DE SCHILLINGER,
Importateur et marchand de Pierres plates allemandes et de North River pour pavage, curb stone, ciment de Portland,
TUILES, COQUILLES ET SABLE.
Nos 208 et 210 rue Delord,
Entre Baronne et Carondelet.
23fev—

Mme BONOMO, sage-femme, et médecin pour dames, 140 St-Louis et 101 Bourgogne, se recommande pour toutes les maladies de femmes et comme sage-femme. Elle promet une guérison assurée pour toutes les maladies, telles que douleur à la matrice, dentition difficile chez les enfants, les vers chez les femmes et les enfants, les plaies aux jambes. Chambres pour les dames sur le point d'accoucher, avec un bon traitement et à des prix en rapport avec le temps. Visible à toute heure. Exerçant sa profession depuis 25 ans, elle se recommande au public. 15 déc—1 an

Au Peuple de la Nlle-Orléans.

Le moment est venu où vous devez affirmer votre puissance au scrutin. Si vous ne vous montrez pas ferme aux élections prochaines, on vous imposera une administration qui, par sa faiblesse et son incapacité, réduira à néant tous les efforts que négociants et citoyens ont déployés jusqu'à ce moment pour pousser la Nlle-Orléans dans la voie du progrès. Le ticket soi-disant démocratique, publié récemment et soumis à vos suffrages, indique si clairement la prépondérance du *bossism*, une telle indifférence pour les mérites personnels et l'intégrité des candidats, un tel dédain pour le bien public, qui est sacrifié à l'intérêt individuel de quelques meneurs politiques, qu'on ne saurait attendre des hommes ainsi désignés, dans le cas où ils triompheraient, ni réformes ni mesures bienfaisantes.

Pour demeurer à la hauteur des circonstances, pendant quatre nouvelles années, nous devons confier les affaires municipales à une administration ferme et vigoureuse, guidée par un jugement sûr et animée de sentiments de justice et d'honnêteté.

Ce résultat si désirable intéresse profondément tous les citoyens domiciliés d'une manière permanente à la Nlle-Orléans ainsi que toutes les classes de votants. L'état des choses dans notre ville est si bien connu qu'il est inutile de recourir aux chiffres et aux longs raisonnements pour démontrer l'urgence des réformes. Il serait également oiseux de s'indigner; nous ne voulons que dire ici que le gouvernement de notre ville, livré aux mains d'une coterie (*ring rule*), a été un misérable fiasco.

Le meurtre est à l'ordre du jour, et l'action de justice est paralysée par la corruption politique et les influences néfastes. Nos rues sont un foyer d'infection; nos écoles publiques, dont nous étions autrefois si fiers, et qui étaient citées parmi les plus florissantes de l'Union, ne sont plus que l'ombre de ce qu'elles étaient jadis.

Après des années de deuil et de misère, le Sud enfin est à la veille de recouvrer sa prospérité perdue; les capitalistes viennent de toutes parts en étudier les ressources pour y fonder de grands établissements.

Où trouveraient-ils un champ plus vaste pour leurs opérations que la Nouvelle-Orléans! Malheureusement, on y redoute constamment les maladies épidémiques, et le crime s'y promène tête levée. Renonçons-nous à un brillant avenir pour permettre à quelques chefs de clique (*bosses*) de s'enrichir à nos dépens? Ne les voyons-nous pas toujours entourés d'une garde qui leur est dévouée, et qui les pousse au pouvoir en violant ouvertement la loi et tous les droits constitutionnels? Il vous appartient, citoyens et électeurs, de faire cesser de si criants abus, de mettre fin à un si déplorable état de choses.

Il ne s'agit pas ici de questions politiques, la réforme ne relève ni de la démocratie ni du républicanisme. Elle n'embrasse que des détails d'affaires. Elle ne vise que la fidèle administration de la cité, l'économie des finances municipales, l'application rigoureuse de la loi pour protéger l'existence et la fortune de tous les citoyens indistinctement.

Pour atteindre ce but, il nous faut des hommes nouveaux, un programme différent.

Au nom de toutes les classes, négociants, ouvriers, employés, artisans—nous invitons tous ceux qui ont à cœur l'intérêt de notre ville à se joindre à nous. Que chacun se fasse enregistrer, et, non content de voter personnellement pour la réforme, use de son influence sur ses voisins pour que ceux-ci en fassent autant.

Sortons de cette léthargie qui est la cause première de la condition actuelle de notre ville, et nous remporterons la victoire la plus éclatante.

Nous croyons pouvoir donner à tous ceux qui agiront avec nous l'assurance que tous les bulletins seront comptés honnêtement et loyalement, et que la moindre tentative faite pour remplir les urnes de bulletins de contrebande sera promptement réprimée.

Nous nous adressons aux classes laborieuses de la Nlle-Orléans, comme à celles qui ont le plus d'intérêt à un bon gouvernement; nous les adjurons de bien envisager la situation et de ne pas se laisser détourner de la bonne voie par des politiciens de profession.

Elles doivent voir que le commerce nous déserte et que le champ où s'exerce leur activité se rétrécit chaque jour.

Elles doivent se rappeler que nous avons besoin des capitaux du dehors pour accroître le travail local, et que nous ne pouvons les attirer ici qu'en organisant un gouvernement qui leur inspire confiance. Elles doivent se rappeler aussi que si les capitaux placés à cette heure à la Nlle-Orléans en étaient retirés, les ouvriers ne pourraient pas les suivre, avec leurs femmes et leurs enfants, qu'ils seraient condamnés à rester dans une ville en pleine décadence, et ne pourraient songer à se rendre dans d'autres centres qui d'ailleurs regorgent d'hommes de labeur comme eux.

Le moment est venu de replacer la Nouvelle-Orléans dans ses anciennes conditions de prospérité. Le peuple imposera-t-il sa volonté, aux élections d'avril, et est-il bien décidé à triompher de ses adversaires?

La Démocratie de Paroisse et le Comité des Citoyens, représentant toutes les classes industrielles, soumettent aux suffrages du peuple le ticket suivant, qui a été composé avec soin, et qui réunit toutes les conditions nécessaires pour assurer le succès de la Réforme.

Leur but unique est de réformer le gouvernement municipal; ils ne s'occupent des affaires d'Etat que pour désigner des candidats à la Législature dont le concours leur est assuré dans l'œuvre capitale qu'ils ont entreprise.

De la part des citoyens.	De la part de la Démocratie de paroisse.
John Phelps,	M. G. Lally,
J. W. Labouisse,	David P. Casey
A. Britton,	Ernest Miltenberger,
Henry Baldwin,	R. F. Gray,
Geo. McCloskey,	W. H. Voelker,
Adolphe Schreiber,	E. H. Watt,
E. T. Manning,	Geo. B. Jones,
Alex T. Janin,	Geo. G. Sebastian,
Simon Hernsheim,	J. C. Philippi,
A. A. Maginnis,	J. S. Christie,
Gideon L. Townsend,	Columbus H. Allen,
Carl Kohn,	J. B. Aikman,
N. D. Wallace,	A. C. Landry,
Lionel C. Levy,	C. H. Parker,
E. K. Converse,	R. H. Browne,
Alex. Mackay,	Hugh Murray,
Jas. L. Day.	

J. HENRY LAFAYE, Secrétaire.

Ticket de Paroisse et Ticket Municipal des Citoyens et de la Démocratie de Paroisse.

Maire—W J BEHAN.
Contrôleur—T J WOODWARD.
Trésorier—B D WOOD.
Commissaire des travaux publics—W E McDERMOTT.
Commissaire de police et des édifices publics—H J RIVET.

RECORDERS;
Première Cour de Recorder—J. PARIS CHILDRESS.
Deuxième Cour de Recorder—L. ANDRE BURTHE.
Troisième Cour de Recorder—LEON ENGLANDER.
Quatrième Cour de Recorder—J O. McLEAN.

POUR MEMBRES DU CONSEIL, DISTRICTS MUNICIPAUX.
Premier District—PHIL J. REILLY.
Deuxième District—W. J. HAMMOND.
Troisième District—GEO. H. DUNBAR.
Quatrième District—GEO. FOULE.
Cinquième District—PETER KRAMME.
Sixième District—A. T. BAKER.
Septième District—HENRY LOCHTE.

POUR MEMBRES DU CONSEIL, DISTRICTS REPRESENTATIFS.
Premier District Représentatif, Premier Ward—W. H. BEANHAM.
Second District Représentatif, Second Ward—A. G. RICKS, HENRY NEWMAN.
Troisième—WM. CONWAY, PATRICK GLENNON, ANTHONY REIDL.
Quatrième—VICTOR MAUBERRET.
Cinquième—A. C. LANDRY, GEO. EIKE, Jr.
Sixième—JAMES PREVOST.
Septième—EMILE P. ROUX, NEMOURS BIENVENU.
Huitième—RICHARD M. COUSINS.
Neuvième—D. GAERDNER, LAURENT ROGER.
Dixième—JOHN E. SLIGER, PETER FARRELL.
Onzième—CHRISTY McCARTY, W. G. WHEELER.
Douzième—F. J. ODENDAHL.
Treizième—DAVID ZABLE.
Quatorzième—CONRAD HEUCHERT.
Quinzième—CHAS W. MACKIE.

POUR SENATEURS D'ETAT.
Premier district—FRANK TRIFFLY, H. P. KERNOCHAN.
Deuxième district—PAUL E THEARD, E. HOWARD McCALEB.
Troisième district—AUGUSTE BERNAU.
Quatrième district—J. E. STAFFORD.
Cinquième district—GEORGE Q. WHITNEY.
Sixième district—A. J. MICHAELIS.

REPRESENTANTS LEGISLATIFS.
Premier district—
Deuxième district—W J McCALL, ROBT J CLOHECY.
Troisième district—JAMES P COLL, WALTER D DENEGRE, W H VOELKER.
Quatrième district—
Cinquième district—J M CRESSY, PETER BOEHM.
Sixième district—HENRY R. GRANDMONT.
Septième district—LEON HOLZALB, NUMA DUDOUSSAT.
Huitième district—EDWARD A WHITE.
Neuvième district—A E LEBOUGE, J W WESTERFIELD.
Dixième district—HUGH FEEHAN, A D HENRIQUES.
Onzième district—HUGH J. McDONALD.
Douzième district—
Treizième district—JOHN PUDERER.
Quatorzième district—Dr S L HENRY.
Quinzième district—JOHN ORMOND

OFFICIERS DE PAROISSE
Shérif civil—OTTO THOMAN.
Shérif criminel—JOHN DELANEY.
Greffier de la Cour Civile—LOUIS ARNAULT.
Greffier de la Cour Criminelle—W E HUGER.
Annotateur des aliénations—DAVID E PURSELL.
Recorder des hypothèques—P LEONCE BOUNY.
Avocat de district—E LLOYD POSEY.
Coroner—Dr J J LYONS.

JUGES DES COURS DE CITE.
Première Cour—HARRY H. PRICE
Deuxième Cour—HENRY CHIAPELLA.
Troisième Cour—JOHN LEMONIER.
Quatrième Cour—W. H. PASCOE.

GREFFIERS DES COURS DE CITE.
Première Cour—JOHN KAISER.
Deuxième Cour—F. CHALARD.
Troisième Cour—W. B. FLEMING.
Quatrième Cour—A. J. ROMAN.

CONSTABLES DES COURS DE CITE.
Première Cour—DAVID ROSENBERG.
Deuxième Cour—P. AD. FORTIER.
Troisième Cour—
Quatrième Cour—THOS DWYER.
5avril—j la date

AUX VOTANTS DE LA NLLE-ORLEANS.

La liste des candidats du PARTI DEMOCRATE CONSERVATEUR REGULIER a été promulguée et est soumise à vos suffrages. Les représentants du grand corps électoral qui, le 22 mars dernier, a manifesté sa volonté par un choix honnête et libre, au moyen du scrutin, n'ont pas jugé nécessaire de publier une adresse formelle; après avoir composé le ticket, ils se reposaient, pour le faire accepter et ratifier par le peuple, sur l'intelligence, l'intégrité et les aptitudes des candidats désignés par la Convention.

La petite coterie, qui s'est constituée de son propre chef et qui ne représente rien, et qui a donné naissance au "Ticket municipal des Citoyens et de la Démocratie de Paroisse", a jugé convenable et utile d'inaugurer contre nous une campagne d'imputations injurieuses et d'allégations d'un caractère impardonnable. Nous contestons l'exactitude et le bien-fondé de ces imputations, et nous sommons nos adversaires de produire les preuves sur lesquelles ils les appuient et citent à la barre de l'opinion publique les candidats d'un grand parti politique.

Le ticket régulier n'a pas été formé en conclave secret, les portes fermées, même aux représentants de la Presse; pas plus que la liste des candidats n'a été composée dans l'intérêt d'individus ou pour gratifier les préférences particulières de comités constitués d'eux-mêmes. Ses principes étaient énoncés, ses candidats connus, la ligne de conduite de ces derniers comprise longtemps avant que le peuple ne se rendit aux urnes, armé de bulletin, pour exprimer ses vœux. Sa convention se composait de toutes les classes de ses concitoyens—le négociant, l'industriel, l'homme de profession, l'artisan, l'ouvrier. Examinez en la liste, comparez la à celle des trente-quatre qui ont organisé l'opposition, et décidez par vous-mêmes, lequel des deux tickets réunit mieux "tous les éléments de l'industrie honnête." Sur le ticket régulier, il ne se trouve le nom d'aucun individu qui ait jamais été accusé de péculats publics, ou à l'honneur duquel il ait jamais été porté atteinte. Il ne défend les intérêts d'aucun monopole; il a été composé sans égard aux sympathies que pouvaient inspirer des corporations favorisées.

Ses répondants n'ont aucunes relations avec les institutions qui, d'un œil anxieux, attendent la composition du prochain Conseil municipal. Sa force ne dépend pas du parti Républicain; et il ne sollicite ni l'approbation ni l'appui des manipulateurs de la machine politique républicaine de la paroisse. Ses candidats ne sont pas des traîtres au parti qui les a élevés au pouvoir, et n'ont pas, après avoir sollicité ses faveurs, répudié sa bannière pour trouver la préférence dans les rangs de l'opposition que leur avait refusée leur propre parti.

Sur quel témoignage repose l'assertion faite que sous le parti régulier, "notre gouvernement municipal n'a pas répondu au vœu de la population?" Les signataires de l'ADRESSE ont-ils lu l'histoire de leur propre ville? Si c'est l'insuccès d'avoir racheté le crédit de la municipalité et payé toutes les dettes honnêtement contractées, alors l'ancienne coterie—"ring-rule"—a manqué aussi à sa mission."

Mais en matière d'administration la Démocratie Régulière décline toute espèce de responsabilité. A l'habileté et au talent de l'Hon. W. J. Behan est dû tout ce qui a pu honorer ou discréditer l'histoire exécutive du gouvernement de ville, qui n'a plus que quelques jours à vivre. Si "le meurtre est à l'ordre du jour et que l'action de la justice est paralysée par la corruption politique et les influences néfastes," qu'on n'oublie pas que la police était placée sous les ordres du maire, et que toute la responsabilité de l'état des choses qu'on signale doit peser sur lui. Si nos rues "sont un foyer d'infection" qui était chargé de veiller à ce que les serviteurs du public remplissent honnêtement leur devoir? Nous est-il permis de demander à quel moment, pendant la durée de son mandat officiel, Son Excellence le maire s'est plaint de l'incurie de l'incapacité ou du manque de zèle du Commissaire actuel des Travaux Publics?

Quel blâme pourrait-on formuler contre la présente administration municipale, qui, s'il est mérité, ne pesât en même temps d'un poids écrasant sur celui-là même dont le talent et les remarquables aptitudes le rendaient si propre à diriger les délibérations du Conseil municipal, et dont la rare intelligence la haute instruction et les éminentes qualités font un magistrat si estimé de la grande métropole du Sud ou parmi une si nombreuse population, la Démocratie de Paroisse,—grande, pure et désintéressée—n'a pu trouver un candidat plus digne à placer en tête de son ticket.

Nous demandons que l'on mette en regard tous les noms présentés au suffrage du peuple sur les deux tickets, et nous défions que l'on trouve les nôtres inférieurs en quoi que ce soit. Sous le rapport de l'honorabilité, de l'intelligence, de l'énergie, du désintéressement et du talent, nous pouvons affirmer que nous avons composé une liste de candidats supérieure à celle que présentent nos adversaires.

Nous laissons nos prétentions sur le mérite éprouvé d'anciens serviteurs du peuple et la capacité bien connue des citoyens qui briguent pour la première fois les suffrages des électeurs. Aucun candidat n'a été désigné à la suite d'un engagement pris par lui de mettre ses pouvoirs officiels au service de ses propres ambitions politiques. Nous promettons une administration fidèle et économe des affaires publiques ainsi que la rigoureuse application de la loi. Nous désirons que l'on discute les mérites de nos candidats et qu'on les compare à ceux des candidats qui figurent sur les deux autres listes. Nous nous reposons avec une entière confiance sur le jugement éclairé que vous porterez.

BERNARD C. SHIELDS.
Président du comité démocrate conservateur de paroisse, Paroisse d'Orléans.

OFFICIEL.

Ticket Démocrate Conservateur Régulier.

Pour Officiers d'Etat:
Pour Gouverneur,
SAMUEL DOUGLAS McENERY,
de Ouachita.
Pour Lieutenant-Gouverneur,
CLAY KNOBLOCH,
de Lafourche.
Pour Trésorier,
E. A. BURKE,
d'Orléans.
Pour Avocat-Général,
M. J. CUNNINGHAM,
de Natchitoches.
Pour Secrétaire d'Etat,
OSCAR ARROYO,
de Plaquemines.
Pour Auditeur,
O. B. STEELE,
de Union.
Pour Surintendant de l'Education Publique,
WARREN EASTON,
d'Orléans.

Pour Sénateurs:
Premier District,
E. H. Farrar, A. Estopinal.
Second District,
Anatole A. Ker, Lawrence O'Donnell.
Troisième District,
George H. Braughn.
Quatrième District,
Jno. C. Davey, Jr.
Cinquième District,
Simeon Toby.
Sixième District,
Gustave A. Breaux, S. S. Carlisle.

Pour Représentants:
Premier District Représentatif.
Premier Ward—Bernard C. Shields.
Second District Représentatif,
Second Ward—E. S. Whitaker, J. D. Farrell.
Troisième District Représentatif,
Troisième Ward—W. E. O'Donnell, B. Armbruster, Wm I. Bulger.
Quatrième District Représentatif,
Quatrième Ward—Jno. J. Fitzpatrick.
Cinquième District Représentatif,
Cinquième Ward—James Darier, L. M. Gex.
Sixième District Représentatif,
Sixième Ward—Charles R. Kennedy.
Septième District Représentatif,
Septième Ward—John A. Letten, Thos. H. Laroque.
Huitième District Représentatif,
Huitième Ward—Miles Riordan.
Neuvième District Représentatif,
Neuvième Ward—F. Dudenhefer.
Dixième District Représentatif,
Dixième Ward—Thos J. Bath, Wm H. Rooney
Onzième District Représentatif,
Onzième Ward—R. N. Ogden, T.C. Murphy.
Douzième District Représentatif,
Douzième Ward—W. R. Greathouse.
Treizième District Représentatif,
Treizième et Quatorzième Wards—R. H. Downing.
Quatorzième District Représentatif,
Seizième et Dix-septième Wards—Fred Deibel.
Quinzième District Représentatif,
Quinzième Ward—N. Trépagnier.

Pour Officiers de Paroisse:
Pour Shérif Civil,
THOMAS DUFFY.
Pour Shérif Criminel,
CHARLES A. BUTLER.
Pour Greffier de la Cour Civile de District,
WM J. McGEEHAN.
Pour Greffier de la Cour Criminelle de District
JAMES BARRY.
Pour Annotateur des Aliénations,
JOSEPH BATT.
Pour Recorder des Hypothèques,
JOHN J. O'BRIEN.
Pour Avocat de District,
LIONEL ADAMS.
Pour Coroner,
Dr JAMES F. FINNEY.

Pour Officiers de Ville:
Pour Maire,
J. V. GUILLOTTE.
Pour Trésorier,
I. W. PATTON.
Pour Contrôleur
JOS. N. HARDY.
Pour Commissaire des Travaux Publics,
JOHN FITZPATRICK.
Pour Commissaire de Police et des Edifices Publics,
PATRICK MEALEY.
Pour Recorder du Premier District,
ROBERT C. DAVEY.
Pour Recorder du Deuxième District,
THOMAS J. FORD.
Pour Recorder du Troisième District,
A. P. KELLER.
Pour Recorder du Quatrième District,
T. J. MOONEY.
Pour Juge de la Première Cour de Cité,
THOMAS R. ROZIER.
Pour Juge de la Deuxième Cour de Cité,
WM. VOORHIES.
Pour Juge de la Troisième Cour de Cité,
WM H. HOLMES.
Pour Juge de la Quatrième Cour de Cité,
CHARLES G. OGDEN.
Pour Greffier de la Première Cour de Cité,
JOHN T. FITZGERALD.
Pour Greffier de la Deuxième Cour de Cité,
N. V. VINET.
Pour Greffier de la Troisième Cour de Cité,
WM SARAZIN.
Pour Greffier de la Quatrième Cour de Cité,
KENNER SCRATCHLEY.
Pour Constable de la Première Cour de Cité,
P. A. LOOBY.
Pour Constable de la Deuxième Cour de Cité,
ALFRED BARNES.
Pour Constable de la Troisième Cour de Cité,
R. P. THOMAS.
Pour Constable de la Quatrième Cour de Cité.
FRANK CARAMBAT

Pour Membres du Conseil de Ville:
Premier District Représentatif, Premier Ward—Patrick Mullen.
Deuxième District Représentatif, Deuxième Ward—Hy. Lehman, Ed. Burke.
Troisième District Représentatif, Troisième Ward—Wm H. Moon, Hugh McManus, George H. Lord.
Quatrième District Représentatif, Quatrième Ward—B. G. Barton.
Cinquième District Représentatif, Cinquième Ward—A. Patorno, Henry Albert
Sixième District Représentatif, Sixième Ward Joseph Garidel.
Septième District Représentatif, Septième Ward—A. D Saucier, Edw. S Maunsell.
Huitième District Représentatif, Huitième Ward—Michael Carroll.
Neuvième District Représentatif, Neuvième Ward—Harry C. Miller, G. Devron.
Dixième District Représentatif, Dixième Ward—J. Romer, Bartholomew Moran.
Onzième District Représentatif, Onzième Ward—Peter Kaiser, Douglas M. Kilpatrick.
Douzième District Représentatif, Douzième Ward—A. C. Winn.
Treizième District Représentatif, Treizième et Quatorzième Wards—J. P. Stoulig
Quatorzième District Représentatif, Seizième et Dixième Wards—Louis Zeller.
Quinzième District Représentatif, Quinzième Ward—Emile Bauman.
Pour Membre du Conseil, Premier District Municipal, 1er, 2me et 3me Wards—E. L. Israel.
Pour Membre du Conseil, Deuxième District Municipal, 4me, 5me et 6me Wards—A. Prados, Jr.
Pour Membre du Conseil, Troisième District Municipal, 7me, 8me et 9e Wards—Thos H. Ryan.
Pour Membre du Conseil, Quatrième District Municipal, 10me et 11me Wards—John F. McCabe.
Pour Membre du Conseil, Cinquième District Municipal, 15me Ward—Nicolas Amann
Pour Membre du Conseil, Sixième District Municipal, 12me, 13me et 14me Wards—Thos. Carey.
Pour Membre du Conseil, Septième District Municipal, 16me et 17me Wards—Hy. Heuchert.

BERNARD C. SHIELDS,
Président du Comité de Paroisse.
JAC. VOLRATH, Secrétaire. 30mars—

ELKIN & CIE.,
100....RUE DU CANAL....100
Offrent leur vaste fonds de
Tapis de Velours et de Bruxelles,
dits "Body Brussels" et
"Tapestry Brussels" et des
TAPIS
Trois plis "Ingrain"
A des prix très réduits.
La maison reçoit maintenant de fraiches importations de
NATTES DE CHINE, de diverses qualités.
NATTES DE CHINE, sans couture.
TOILES CIREES.
STORES DE FENETRES.
RIDEAUX DE DENTELLE Etc.
26oct83—1an dim mar jet

HUMPHREYS' HOMEOPATHIC VETERINARY SPECIFICS
FOR THE CURE OF ALL DISEASES OF HORSES, CATTLE, SHEEP, DOGS, HOGS and POULTRY.
FOR TWENTY YEARS Humphreys' Homeopathic Veterinary Specifics have been used by Farmers, Stock Breeders, Livery Stable and Turfmen, Horse Railroads, Manufacturers, Coal Mine Companies, Trav'g Hippodromes and Menageries, and others handling stock, with perfect success.
Humphreys' Veterinary Manual, (330 pp.) sent free by mail on receipt of price, 50cents.
Pamphlets sent free on application.
HUMPHREYS HOMEOPATHIC MED. CO.
109 Fulton Street, New York.

NERVOUS DEBILITY
HUMPHREYS' HOMEOPATHIC SPECIFIC No. 28.
Vital Weakness and Prostration from over-work or indiscretion, is radically and promptly cured by it. Been in use 20 years,—is the most successful remedy known. Price $1 per vial, or 5 vials and large vial of powder for $5, sent post free on receipt of price. Humphreys' Homeo. Med. Co. Illus. Catalogue free. 109 Fulton St., N. Y.
A vendre par LEON ARLAUD.

PHARMACIE ANGELL.
Importation et vente de Médicaments Français, anglais et allemands, de Livres, de Vitrines, etc.—Prix de New York.
153 et 155 rue Julia.
25— 1an

"STERLING SILVER"
—A—
$1.50
L'ONCE
Converts de Table, Demi-Converts pour enfants.
Ronds de Serviettes à $1.50 pièce
Lunettes en or à 14 karats, à $6.
Converts en plaqué à $2 la douzaine et au-dessus.
Bijoux, Montres, Pendules, Lunettes, Pince nez, etc., etc., à des prix exceptionnels, défiant toute concurrence. Venez visiter mon riche assortiment pour vous en convaincre. Articles pour Restaurants, Hôtels, Cafés.
Ornements d'Eglise: Ostensoirs, Calices, Ciboires, Chandeliers, Lampes, etc.
Spécialité pour la réargenture, la dorure et la réparation des montres et bijoux. Pose et change de verres de lunettes et pince-nez.
EGALEMENT—Argenterie, Vaisselle, Linge de table, en location—pour soirées, bals, dîners, mariages, etc.
AU COIN DE LA RUE CONTI ET CHARTRES
CHEZ—
C. ROUYER.
16 oc—D MaV—6m

MaraisStreetSteam Brewery
H. F. STURCKEN,
80, 82, 84 et 86 RUE MARAIS,
Entre Conti et St.-Louis

AUX PLANTEURS SUCRIERS
MATERIAUX DE SEELE OHIO ELM POUR Barils à Sucre.
Les meilleurs et les meilleur marché faits. Nous défions la concurrence. N'achetez pas ailleurs avant d'être venu chez nous.
Gypsum ou Plâtre de Terre, Phosphate Fionts et Farine de Coton
Mais préparés pour le mélange selon notre formule, faisant
l'Engrais le meilleur et le meilleur marché
connu pour les
Terres à Sucre et à Coton.
Les plus forts rendements de sucre qui se soient jamais vus sur le Tèche l'an dernier, ont été où la terre avait été enrichie par cet engrais.
Le tout à vendre à des prix minimes par
JOHN T. MOORE Jr. & CIE.
37, 39 et 41 rue Tchoupitoulas, Nouvelle-Orléans.
5fév—3m D Mar J

ANT. CARRIERE.
E. CARRIERE, CHAS. J. CARRIERE
A. Carrière & Sons
Négociants-Commissionnaires,
No 139 rue Gravier.
Avances libérales sur consignations à nos amis à Londres, Liverpool, le Havre et Bordeaux
10 mars

ETAT DE LA LOUISIANE.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans
Auguste Marx contre Ses Créanciers. — No 11,089. Division B.
ORDRE DE COUR—Qu'une réunion des créanciers du demandeur, Auguste Marx, soit convoquée et ait lieu pardevant Paul Reusch, notaire, Jeudi, 17 avril 1884, à 11 heures du matin, pour délibérer et se prononcer sur la demande d'atermoiement faite par le dit pétitionnaire, et que, en attendant, toutes poursuites judiciaires contre la personne et les biens du dit Auguste Marx soient suspendues.
Nlle-Orléans, 4 avril 1884.
(Signé) W. T. HOUSTON, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
6 avril—

AVIS D'ELECTION.

BUREAU DU SHERIF CIVIL DE LA Paroisse d'Orléans
Nouvelle-Orléans, 22 mars 1884.

EN VERTU et par autorité d'une proclamation émise par Son Excellence, Samuel Douglas McEnery, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, datée du 16 février 1884, ordonnant qu'une élection ait lieu en la ville de la Nouvelle-Orléans, paroisse d'Orléans, le MARDI après le troisième Lundi du mois d'Avril 1884, savoir:

Le Mardi, 22 Avril, A.D. 1884.

De 7 heures du matin à 6 heures du soir, pour les objets suivants, à savoir:

1° Elire les membres de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane pour représenter les districts sénatoriaux ci-après désignés et représentatifs de la Ville de la Nouvelle-Orléans, pour le terme de quatre années, savoir:

Sénateurs.

Deux Sénateurs du Premier District Sénatorial composé du Huitième et du Neuvième wards d'Orléans et des paroisses St Bernard et Plaquemines.

Deux Sénateurs du Second District Sénatorial, composé du Quatrième du Cinquième, du Sixième et du Septième wards d'Orléans.

Un Sénateur du Troisième District Sénatorial, composé du Troisième ward d'Orléans.

Un Sénateur du Quatrième District sénatorial, composé du Second et du Quinzième ward (rive droite), d'Orléans.

Un Sénateur du Cinquième District sénatorial, composé du Premier et du Dixième ward d'Orléans.

Deux Sénateurs du Sixième District sénatorial, composé du Onzième, du Douzième, du Treizième, du Quatorzième, du Seizième et du Dix-septième ward d'Orléans.

Représentants.

Premier District Représentatif, Premier ward—Un Représentant.
Second District Représentatif, Second ward—Deux Représentants.
Troisième District Représentatif, Troisième ward—Trois Représentants.
Quatrième District Représentatif, Quatrième ward—Un Représentant.
Cinquième District Représentatif, Cinquième ward—Deux Représentants.
Sixième District Représentatif, Sixième ward—Un Représentant.
Septième District Représentatif, Septième ward—Deux Représentants.
Huitième District Représentatif, Huitième ward—Un Représentant.
Neuvième District Représentatif, Neuvième ward—Deux Représentants.
Dixième District Représentatif, Dixième ward—Deux Représentants.
Onzième District Représentatif, Onzième ward—Deux Représentants.
Douzième District Représentatif, Douzième ward—Un Représentant.
Treizième District Représentatif, Treizième et Quatorzième wards—Un Représentant
Quatorzième District Représentatif, Seizième et Dix-septième wards—Un Représentant
Quinzième District Représentatif, Quinzième ward—Un Représentant.

2° Elire un Gouverneur, un Lieutenant-Gouverneur, un Secrétaire d'Etat, un Avocat-Général, un Trésorier d'Etat, un Auditeur des Comptes Publics et un Surintendant de l'Education Publique, tous pour le terme de quatre années.

3° Elire par les électeurs qualifiés de la Paroisse d'Orléans, un Avocat de District pour la paroisse d'Orléans, un Juge, un Greffier et un Constable pour chacune des Première, Deuxième, Troisième et Quatrième Cours de Cité de la Nouvelle-Orléans, un Greffier pour la Cour Civile de District, un Greffier pour la Cour Criminelle de District, un Shérif Civil, un Shérif Criminel, un Enrégistreur des Transferts de Propriétés et un Annotateur des Hypothèques, tous pour le terme de quatre années.

4° Et, attendu que l'Assemblée Générale à sa dernière session régulière tenue en 1882, a adopté certains amendements à introduire dans la Constitution de cet Etat lesquels, en vertu des dispositions de l'article 256 de ladite Constitution, doivent être soumis aux électeurs qualifiés pour être par eux approuvés ou rejetés. Attendu que ces amendements ont été indiqués clairement et pleinement dans une publication officielle du Secrétaire d'Etat, conformément aux dispositions du susdit article de la Constitution à laquelle il est référé et sont soumis aux électeurs qualifiés de cet Etat pour être par eux approuvés ou rejetés d'après le vote qu'ils donneront pour ou contre chacun des dits amendements séparément.

Recueillir le vote des électeurs qualifiés de la paroisse d'Orléans sur lesdits amendements proposés, comme suit:

En vertu de la loi No 76 de la session régulière de 1882.

Premier amendement proposé—"Pour amendement à l'ordonnance relative à la dette de l'Etat" ou "Contre amendement relatif à la dette de l'Etat".

En vertu de la résolution conjointe No 113 de la session régulière de 1882.

Second amendement proposé—"Pour amendement à l'article 146 relatif aux émoluments et frais fixés par la loi dans la paroisse d'Orléans," ou "Contre l'amendement à l'article 146 relatif aux émoluments et frais fixés par la loi dans la paroisse d'Orléans."

En vertu de la résolution conjointe No 125 de la session régulière de 1882.

Troisième amendement proposé—"Pour amendement à l'article 81 relatif à la juridiction de la Cour Suprême," ou "Contre amendement à l'article 81 relatif à la juridiction de la Cour Suprême."

Quatrième amendement proposé—"Pour amendement à l'article 95 relatif à la juridiction des Cours d'Appel," ou "Contre amendement à l'article 95 relatif à la juridiction des Cours d'Appel."

Cinquième amendement proposé—"Pour amendement à l'article 101, relatif au jugement des affaires devant les Cours d'Appel quand les juges ne sont pas d'accord," ou "Contre amendement à l'article 101 relatif au jugement des affaires devant les Cours d'Appel quand les juges ne sont pas d'accord."

Sixième amendement proposé—"Pour amendement à l'article 128 relatif à la juridiction des Cours d'Appel pour la paroisse d'Orléans," ou "Contre amendement à l'article 128, relatif à la juridiction des Cours d'Appel pour la paroisse d'Orléans."

Septième amendement proposé—"Pour amendement à l'article 135 relatif à la juridiction des Cours de Cité de la paroisse d'Orléans," ou "Contre amendement à l'article 135 relatif à la juridiction des Cours de Cité de la paroisse d'Orléans."

Huitième amendement proposé—"Pour amendement à l'article 130, relatif à la juridiction de la Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans," ou "Contre amendement à l'article 130, relatif à la juridiction de la Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans."

Avis est par le présent donné qu'une élection aura lieu, conformément à la loi No 58 de la session extraordinaire de 1877 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane,

Mardi, 22 avril, A. D. 1884,

(c'est-à-dire le mardi suivant le troisième lundi d'avril), de sept heures du matin à six heures de l'après midi, dans la ville de la Nlle-Orléans et paroisse d'Orléans, à tels bureaux d'élection qu'établira le gouvernement municipal de la ville de la Nlle-Orléans, pour élire tous les officiers ci-dessus mentionnés, et pour recueillir le vote des électeurs de la dite ville et paroisse sur les amendements ci-dessus proposés à la Constitution de l'Etat de la Louisiane lesquels ont été adoptés par un vote des deux tiers de tous les membres élus à chaque chambre de l'Assemblée Générale de cet Etat, et sont plus complètement énumérés dans la proclamation officielle qui en a été faite par le secrétaire d'Etat et ont été dûment promulgués, ainsi que l'ordonne la Constitution."

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
22mars—au 22 avril

OUVERTURE DU PRINTEMPS
—CHEZ—
GODCHAUX,
MARCHAND DE
VETEMENTS
—ET—
d'Articles de Toilette
POUR HOMMES,
81, 83 et 85 rue du Canal.
Lundi, 10 Mars 1884,
Nouvelles Marchandises faites ici
—A—
BAS PRIX.
Venez examiner nos Nouveautés.
Ordres de la campagne sollicités.
Echantillons et mesures envoyés, sans frais sur demande. 9mars—

Bureau de la Commission des Assesseurs d'Etat, paroisse d'Orléans,
HOTEL DE VILLE, SALLE No. 15,
Nouvelle-Orléans, 1er avril 1884.
AUX CONTRIBUABLES.
Les personnes ayant des taxes à acquitter sur une propriété quelconque, meuble ou immeuble, sont prévenues que, conformément à la section 22 de la loi 96, de 1882 (loi de revenu) les tableaux d'assessement pour 1884 des différents districts d'assessement de la paroisse d'Orléans seront exposés à ce bureau pendant vingt jours, du 15 avril au 5 mai commençant quinze jours après la première publication de cet avis, pour être examinés et corrigés. Les contribuables sont instamment priés de profiter de l'occasion qui leur est offerte de soumettre leurs objections à un assessement quelconque et d'en démontrer l'exactitude, s'il y a lieu, en procédant de la manière indiquée par la loi. E. T. LECHE,
1av—15t Président.

Mme Z. FORTIER,
No 163 rue Romain,
OFFRE au public son traitement des yeux et appelle l'attention des personnes ayant des taies et atteintes de maladies provenant de la rétine, paralysie du nerf optique, &c. Prompte guérison assurée.
Toute médication sera essayée sur elle-même devant les malades avant de commencer aucun traitement. 25 mars—1m 2f p s

RESTAURANT PIZZINI,
189 RUE DU CANAL.
(Presque vis-à-vis du Grand Opéra House.)
NOUVELLE-ORLEANS.
La cuisine est confiée aux soins du célèbre maître-queux JULES SABRIER.
MATHIEU & P. PIZZINI,
PROPRIETAIRES.
Téléphone dans la maison
21 oct—1an

L.S.L.

Prenez Avis!!

Que cette loterie est la seule qui ait dans un Etat ait été votée et endossée par son peuple.

TOUS LES LOTS GAGNANTS PAYES EN PLEIN.

MAGNIFIQUE OCCASION
—DE—
Faire Fortune!

Le Grand Tirage Mensuel
A $5 00
CLASSE E,
DE LA COMPAGNIE DE
LOTERIE
DE L'ETAT
DE LA LOUISIANE
Aura lieu
A
L'ACADEMIE DE MUSIQUE.
Nouvelle-Orléans, Lne.,
—LE—
MARDI, 13 MAI 1884,

Ce tirage ainsi que tous les autres auront lieu sous la surveillance immédiate et la direction du

GEN. G. T. BEAUREGARD,
DE LA LOUISIANE, ET DU
GEN. JUBAL A. EARLY.
DE LA VIRGINIE

GROS LOT
$75.000

1,967 Lots, montant en tout à
$265,500.

Le tirage commencera positivement
A ONZE HEURES A. M.

VOYEZ LE PLAN.
PLAN EXTRAORDINAIRE,
100,000 Billets à $5, le Billet.

LISTE DES LOTS:

1	Lot de....	$75,000, soit	$75,000
1	Lot de....	25,000,	25,000
1	Lot de....	10,000,	10,000
2	Lots de...	6,000,	12,000
5	Lots de...	2,000,	10,000
10	Lots de...	1,000,	10,000
20	Lots de...	500,	10,000
100	Lots de...	200,	20,000
300	Lots de.	100,	30,000
500	Lots de.	50,	25,000
1 000	Lots de...	25,	25,000

PRIX D'APPROXIMATION

9	Lots d'approximation de $750 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $75,000, soit..........	6,750
9	Lots d'approximation de $500 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $25,000, soit..........	4,500
9	Lots d'approximation de $250 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $10,000, soit..........	2,250
1,967	Lots se montant à..........	$265,500

CERTIFICAT.

"Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-similé de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early

Billet entier. $5; Fractions—Cinquièmes en proportion.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau de la COMPAGNIE DE loterie de l'Etat de la Louisiane

Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.

Pour plus de renseignements, écrire très lisiblement, en donnant son adresse.

Remises par Postal Note à l'ordre de l'American Express, change de New York, ou traite sur la Nouvelle-Orléans.

Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express.

(Nous payons les frais d'express sur toutes les sommes de $5 ou plus.)

Adresser à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser les lettres enregistrées et faire les mandats sur la poste (money orders) payables à la
New-Orleans National Bank
New Orleans, La.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

Joseph M. Sperring vs Mme Rosalie Rosenfeld et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 8,982—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre Gravier et Natchez Alley dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 9 avril 1884, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les améliorations, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Baronne, Carondelet, Gravier et Commune, ayant une façade à la rue Baronne de trente-sept pieds, ayant une égale largeur à la profondeur de vingt-cinq pieds pouces sur le côté nord, de là elle s'élargit à l'étendue de quarante-trois pieds, puis s'étend de trente pieds de profondeur à la ligne du fond, et sur le côté sud, le dit lot a quarante-six pieds six pouces de profondeur.

Acquis par Joseph Rosenfield le 30 avril 1862. Enregistré livre 85, folio 434.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.
8 mars—8 15,22,29—avril 5 9

Henry E. Barton vs. Benj. G. Barton

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 10,931—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente aux enchères, à l'endroit ci-dessous désigné, LUNDI, 14 avril 1884, à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Le tout et principalement le contenu et les installations du magasin de chapeaux, situé au No 199 rue Canal, et tous les droits et crédits du défendeur dans les affaires du dit magasin, ensemble avec le bail et le droit d'occupation des dits lieux, incluant tout loyer dû ou qui deviendra dû des sous-locataires qui s'y trouvent.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
4avril—4 8 12 13

La Banque Nationale de la Louisiane vs. La Louisiana Drainage and Paving Company.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 10,654—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins entre Gravier et Natchez alley dans le Premier District de cette ville SAMEDI 26 avril 1884, à midi, des propriétés ci-après décrites, à savoir:

1° Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et les dépendances, situé dans le Sixième District de cette ville, dans cette partie communément appelée Faubourg St Joseph, ensemble avec tous les droits d'atterrissement ou accroissement de la batture qui y appartiennent, mesurant deux cent soixante-huit pieds de face au fleuve Mississippi puis, s'étendant en profondeur à la rue Water sur laquelle elle a une façade de deux cent soixante huit, de manière qu'il y a... sur la ligne supérieure par la rue Général Taylor, sur laquelle elle mesure six cent quatre vingt-deux pieds de profondeur de la rue Water jusqu'à la ligne des eaux basses du fleuve Mississippi, en juillet 1881 et sur la ligne du bas est la continuation d'une ligne passée dans le centre de la rue Pension de la rue Water au fleuve Mississippi, sur laquelle ligne il mesure six cent quarante et un pieds et deux pouces de profondeur de la rue Water au fleuve Mississippi. Le tout conformément à un plan ou un certificat de voyer, fait par Arthur De Armas, député voyer de ville, en date du 30 juillet 1881, annexé à un acte de vente de Raymond Pochet aux défendeurs dans cette affaire, passé pardevant Andrew Hero Jr. notaire, le 2 août 1881.

2° Ensemble avec les propriétés et effets ci-après décrits, placés sur la portion de terre ci-dessus mentionnée ou dans le voisinage du dit terrain.

Une maison en bois à deux étages, 60x40.
Une machine à vapeur H. P., avec chaudière et accessoires (one H. P. steam engine with steam drum and connections).
Une machine à vapeur H. P. (one H. P. steam engine.)
Une machine à vapeur H. P. (one H. P. steam engine.)
Une pompe à vapeur (one steam pump).
Deux chaudières, 28x40.
Un hangar couvert en bardeaux, 30x120.
Un tramway, 600 pieds de long, à double voie, rails T (one tramway 600 feet long, with double track.)
Deux fourneaux à fondre, en fer, d'une capacité de 1600 livres.
Un "steam heater" malléable en fer 6 pieds de diamètre et 16 pieds de long (one stone heater malleable iron, 6 feet diameter by 16 feet long.
Un "mixer" ou le batte 2x24 avec arbre de couche et lames en fer (one wrought iron mixer 2x24 with iron shaft and blades.
Un récipient à ... en fer (tank) (one iron oil tank with steam connections.)
Une presse en fer pour fabriquer des blocs.
Une presse en fer pour fabriquer des tuiles.
Deux "Cast Iron Carriers," porteuses en fonte.
Une machine à écraser les pierres.
Un élévateur en bon état.
Quatre cheminées en fer (Iron Smoke Stacks).
Deux cent vingt-cinq mille livres de blocs d'asphalte.
Trois cent cinquante tonnes d'asphalte.
Deux mille cent tonnes de chaux en pierre Lime Stone Rock.
Quatorze barils huile de ...
2½ barils huile de graisse.
1/2 baril huile Noire (Black Oil).
1/2 baril huile pour cylindre.
Six pelles (Scoop Shovels).
Deux pelles à longues manches.
Deux pelles à manches courtes.
Deux houes (Spades) à manches courtes.
Cinq "Pick Axes" pics.
Un Rateau (Rake), à manche en bois.
Un rateau (Rake) à manche en fer.
Une fourche à charbon (Coal Fork).
Un "Belt Clamp"
Deux cribles ...
Un "Bell Square"
Un étau de forgeron.
Deux ciseaux à froid.
Quatre tarrières.
Un "pinching" ...
Deux "crusher plates" plaques.
Deux "belt punchers," emporte pièces de bande.
Un "pipe tongs" pince à tuyaux.
Deux gros marteaux (sledge hammers).
Une clef pour devisser (screw wrench).
Quatre clefs à écrous (monkey wrenches).
Deux "Screw wrenches".
Un "bung starter," débondoir.
Deux casse-têtes.
Deux vilebrequins (augers).
Un ... cutter.
Un marteau et coin (stock and die.)
Un grattoir de charretier.
Trois scies (hand saws).
Un niveau à esprit (spirit level.)
Un tourne-vis
Un foret pour engrenage (ratchet drill.)
Un foret et bitte (brace and bit.)
Cinq batteries rammers.
Neuf cannettes à huile.
Cinq lampes et lanternes.
Deux blocs et poulies (block and tackle.)
Une brosse à nettoyer les tuyaux (flue Brush.)
Deux houes à feu (fire hoes.)
Deux grillages de la cuite à feu (slice bars.)
Un rateau à feu (fire rake.)
Une livre blanc de plomb.
Un paquet de lacets (lamag.)
Deux baquets à eau.
Une pompe citerne.
Quatorze brouettes en chêne.
Trois brouettes.
Deux cars de tramway.
Six cents pieds de fil de fer.
Six cents pieds de corde.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
25 mars—29—1,8,15,22,26 avril.

Emile Bouny vs. Irène Rondeau, J. P. Rondeau et P. Jules Fazende in solido.
Le même vs. les mêmes.

DEUXIEME COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans, Nos. 3448 et 3519—En vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'Honorable Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans les affaires ci-dessus respectivement, je procéderai à la vente aux enchères, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasin, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 10 avril 1884, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain îlet de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé à Bickerville, Sixième District de cette ville et borné par les rues Levée, Jersey, Valmont et Léontine, désigné comme îlet numéro huit sur le vieux plan et numéro cent vingt-sept sur le nouveau plan. La dite portion de terre mesure deux cent huit pieds deux pouces et six lignes de face sur chacune des rues Levée et Jersey, trois cent cinquante-quatre pieds six pouces de face sur chacune des rues Valmont et Léontine, composées des lots un à vingt-six conformément à un plan du dit faubourg.

Excepté les lots cinq et huit (et les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent) qui mesurent, chacun, trente et un pieds trois pouces de face à la rue Levée ou (Tchoupitoulas) sur une profondeur de cent seize pieds six pouces entre lignes parallèles, laissant vingt-quatre lots qui restent saisis.

Acquis par John P. Rondeau, le 6 janvier 1881, enregistré au bureau des Aliénations dans le livre 115, folio 140.

Saisi dans les affaires ci-dessus.

Termes et conditions—Cette criée étant la seconde et dernière, la dite propriété sera définitivement adjugée au plus offrant et dernier enchérisseur, pour le prix qui en sera offert, à douze mois de crédit, l'acquéreur fournissant son bond avec caution, bonne et solvable, portant huit pour cent d'intérêt par an de la date de la vente jusqu'à paiement final, et hypothèque spéciale sur la dite propriété jusqu'à paiement final. Le dit acquéreur aura à déduire de son enchère et à payer comptant le montant des frais d'impression, émoluments du shérif et du greffier, s'élevant à environ cent cinquante piastres ($150). Et de plus les taxes d'Etat, de paroisse et de municipalité sur la dite propriété dont le montant n'est pas encore connu.
THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
25 mars—25—1, 8, 10 avril.

Duncan Galbreath vs Edw J. Gay et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 10,435—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente, à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 23 avril 1884, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain îlet de terre situé dans le Sixième District de cette ville, borné par les rues Valmont, Dryades, Dufossat et Nayades ou St Charles, anciennement faubourg Avart, paroisse Jefferson, en cet Etat, désigné par le numéro soixante-et-un, ayant vingt-sept lots de terre, numéro un à vingt-sept inclusivement et mesurant deux cent quarante-trois pieds deux pouces et six lignes de face à la rue Nayades ou St Charles, cinq cent vingt-sept pieds onze pouces de face à la rue Dufossat, quatre cent quatre-vingt-cinq pieds de face à la rue Valmont et cent quatre-vingt-cinq pieds de face à la rue Dryades. Le tout plus ou moins conformément à un plan de C. A. de Armas, en date du 7 mai 1859. Ensemble avec tous les droits, voies et avantages qui y appartiennent; étant la même propriété acquise par feu Edward J Gay, Jr, de Edward S. Keep et als, conformément à un acte passé pardevant Wm J. Castell, notaire, le 14 septembre 1877.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.
22 mars—22,29—5,12,19,23 avril

VENTE DE CONSTABLE.

Francisco P. Martinez vs. Christopher B. Evans.—No. 3907.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, 12 rue des Magasins, entre Canal et Commune, Premier District de cette ville, mercredi 9 avril 1884, à midi—

Un lot de meubles, de liqueurs et de marchandises, selon l'accord d'un acte d'inventaire en mon bureau. Saisi dans l'affaire susdite et susnumérotée. Conditions—Comptant, sur les lieux.
N. V. VINET, Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nlle-Orléans.
29mars—

VENTES A L'ENCAN.

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Premier District.
Coin des rues Poydras et Bolivar et sur la rue Poydras, touchant à la propriété ci-dessus.

Successions de Mme et de M. Beckering.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division B, No 10,916

PAR B. ONORATO, Encanteur—Bureau No 45 rue Royale—SAMEDI, le 10 mai 1884, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, en vertu d'un ordre de l'Honorable W. T. Houston juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, en date du 4 avril 1884, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir

1° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Poydras, Bolivar, Lafayette et Bertrand, formant l'encoignure des rues Bolivar et Poydras et ayant 36 pieds 4 pouces de face à la rue Poydras, 34 pieds 8 pouces de largeur dans le fond sur une profondeur et façade à la rue Bolivar de 80 pieds 3 pouces et 5 lignes et une profondeur sur le côté opposé de 86 pieds 10 pouces et 4 lignes.

2° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent désigné par le No 2, dans le même district et îlet comme ci-dessus, et le premier lot de l'encoignure de la rue Bolivar, et mesurant 20 pieds de face à la rue Poydras, sur 93 pieds 5 pouces et 2 lignes sur la ligne du côté du lot No 3 à peu près 85 pieds sur la ligne de l'autre côté, à peu près 20 pieds de largeur dans le fond.

Conditions—comptant.
Actes de vente pardevant Fred Adolphe, notaire, aux frais des acquéreurs.
L'acquéreur payera en sus de son adjudication les taxes dues et exigibles en 1884.
9 avril—9,12 19,26—mai 3,10

PAR JAS. P. GUINAULT

Cottage en bois rue Ste-Anne No 483.
Cottage en bois rue Orléans No 403
Cottage en bois rue Tonti No 165.
Terrains aux coin Ste-Anne et Prieur.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau, Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 12 avril 1884, il sera vendu, à midi à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St-Charles—

1° Un terrain, situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Ste-Anne, Orléans, Dorgenois et Rocheblave, mesurant 37 pieds de face à la rue Ste-Anne sur 82 pieds 5 pouces et 7 lignes de profondeur, entre lignes parallèles, ensemble avec une maison en bois à un étage ayant quatre chambres, cuisine double, le tout recouvert en ardoises, allée de chaque côté, cuve, hangars, lieux d'aisance, etc. etc.

2° Un terrain dans le même îlet et le même district et mesurant 37 pieds de face à la rue Orléans sur 82 pieds 5 pouces et 7 lignes de profondeur, entre lignes parallèles. Ensemble avec une bâtisse en bois ayant quatre chambres, galerie à l'arrière, deux chambres dans la mansarde, cuisine double, hangars, deux cuves, cour briquetée, puits, lieux d'aisance, etc.

3° Un terrain situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Tonti, Miro, Dumaine et St Philippe, mesurant 30 pieds de face à la rue Tonti sur 90 pieds de profondeur sur la ligne plus près de la rue St Philippe et sur l'autre ligne latérale vers la rue Dumaine 79 pieds 5 pouces de profondeur, et 31 pieds 6 pouces et 4 lignes sur la ligne du fond. Ensemble avec une bâtisse en bois à un étage ayant deux chambres, cuisine, une autre bâtisse en bois à un étage attenant à celle-ci et qui se trouve dans le fond, ayant deux chambres, deux cabinets, grille de devant, deux cuves, hangar, lieux d'aisance, etc.

4° Deux terrains situés dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Ste Anne, Dumaine, Prieur et Johnson, désignés par les Nos 5 et 6, le lot No 6 forme le coin des rues Ste Anne et Prieur et mesure 22 pieds 5 pouces de face à la rue Ste Anne sur 110 pieds de profondeur entre lignes parallèles, le lot No 5 attenant à celui ci-dessus décrit et mesure 30 pieds de face à la rue Ste Anne sur 119 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Le tout d'après un plan exposé à la Bourse.

Conditions—Un tiers comptant, le reste à 1 et 2 ans de crédit pour billets portant hypothèque à 8 pour cent d'intérêt par an du jour et toutes les clauses usuelles de garantie, 10 pour cent de dépôt devant être payés au comptant sur les lieux pour assurer la vente.

Actes de vente pardevant O. Drouet, notaire, aux frais des acquéreurs, y inclus les taxes de l'année 1884. 6avril—6

Vente pour satisfaire une hypothèque, propriété No 429 rue Prieur, formant le coin des rues Prieur et Hôpital.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 12 avril 1884, il sera vendu, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, rue St-Charles—

Un terrain avec les bâtisses qui s'y trouvent situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Hôpital, Bayou Road, et Prieur, mesurant 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Hôpital sur 119 pieds 4 pouces et 5 lignes de profondeur entre lignes parallèles, le dit lot formant le coin des rues Hôpital et Prieur.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste à un, deux et trois ans de crédit pour billets portant hypothèque spéciale et 8 pour cent d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, avec toutes les clauses usuelles de garantie. 10 pour cent devant être payé au comptant au moment de l'adjudication pour assurer la vente.

Acte de vente pardevant A. Dacoucourt, notaire, aux frais de l'acquéreur, y inclus les taxes d'Etat et de ville dues pour l'année 1884.
6avril—6 12

Bijouterie, Meubles en acajou, batterie de cuisine, etc., etc.

Succession de Marie Poisot, veuve Théodore S Leveau,
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No. 10,711.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur, Bureau Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 12 avril 1884, il sera vendu à 10 1/2 heures précises du matin, à la dernière résidence de la défunte, rue St. Philippe, entre Royale et Bourbon, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 27 mars 1884, et signé par l'honorable W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B—
Un lot de meubles meublant,
Conditions—Comptant 1av—1 4 12

AVIS AUX CREANCIERS.
ETAT DE LA LOUISIANE.
Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans
Charles Heider vs ses créanciers. — No 10,677. Division B.
Ordre de Cour—
La cour considérant la pétition ici enregistrée les tableaux annexés et les affidavits ordonne qu'une assemblée des créanciers du dit pétitionnaire, Charles Heider ait lieu pardevant Paul Reusch, Esq., notaire, le 12me jour d'avril 1884 à 11 heures du matin, à l'effet de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, et que Theo et Hunt, Esq. avocat, soit désigné pour représenter les créanciers absents et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre sa personne et ses biens soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 8 mars 1884.
Signé, W. T. HOUSTON Juge.
Pour copie conforme
JAS. D. RANKIN,
9 mars—3fen 30, Sous Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans
Cardona et Cook vs. Leurs créanciers. — No 10,820. Cour Civile de District.
ORDRE DE COUR—
Toutes les formalités requises par la loi ayant été remplies, que la cession de la propriété faite par la raison sociale de Cardona & Cook, composée de Antonio Cardona Jr et Louis Cook, est acceptée au profit de tous leurs créanciers, et qu'une assemblée de leurs créanciers soit convoquée pardevant W. O. Hart, notaire, le 17 avril 1884 à 11 heures A. M., pour élire un syndic et s'entendre sur les conditions de la vente de la propriété cédée et voter pour ou contre la décharge du dit insolvable.
Et il est en outre ordonné que Girault Farrar, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents, et, dans l'intervalle, que toutes procédures judiciaires contre les personnes et la propriété des insolvables soient suspendues.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Nlle-Orléans, 14 mars 1884.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN,
Député-Greffier, 15 mars—31

ETAT DE LA LOUISIANE.
Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.
Shropshire & Co. vs. Leurs créanciers. — No. 10,906.
Ordre de Cour—
Que la cession des propriétés des pétitionnaires soit acceptée au bénéfice de leurs créanciers, et que toutes procédures judiciaires contre leurs personnes ou leurs biens soient suspendues, qu'une assemblée des créanciers ait lieu le 15e jour d'avril 1884, pardevant Mark Breedon, Jr., notaire, pour délibérer sur les affaires des dits pétitionnaires et accepter ou refuser la dite cession, et afin d'élire un syndic, et que John R. Buchanan, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 12 mars 1884
(Signé) F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
13mars—3f

ETAT DE LA LOUISIANE.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.
Interdiction de Henry Spiro. — No 7172. Division C.
ATTENDU qu'Amy Freud, résidente du comté de Wayne, Michigan, tutrice dûment qualifiée des mineurs Léontine Spiro et Max Spiro, a enregistré une pétition en cette cour demandant qu'en sa qualité susdite elle soit autorisée et permis de transférer hors de l'Etat de la Louisiane, la somme de $850 43, huit cent cinquante 43|100 piastres en espèces, appartenant à l'enfant mineure Léontine Spiro.
Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut intéresser d'avoir à déduire dans les trente jours de la première publication du présent avis les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour,
JULES VIENNE, Député-Greffier.
29mars—29ma 5,12,19,26 av

ETAT DE LA LOUISIANE.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.
H. Loubat, vs. Ses Créanciers. — No 10,969.
ORDRE DE COUR—Que l'application du pétitionnaire ci-dessus soit enliassée, et qu'il soit ordonné que les créanciers du pétitionnaire soient notifiés de comparaître devant John L. Laresche, notaire de cette ville, le 22me jour d'avril 1884, à 10 heures A. M., pour prendre en considération l'application du dit pétitionnaire pour un répit, et qu'en attendant, toutes procédures judiciaires contre ses biens ou sa personne cessent, et que ... Esq., soit désigné pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 20 mars 1884.
(Signé) W. T. HOUSTON, Juge.
Ordre de Cour—
Que Alphonse Phillips, Esq., soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 22 mars 1884.
(Signé) F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme
JAS D. RANKIN, Député Greffier.
23mars—28, 29—5, 21 avril.

Succession de G. S. Armant.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 7281.—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Victor Armant, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour,
JAMES T. CLARK, Greffier.
8avr—3 8 12

VENTES A L'ENCAN

PAR MATHER & HOMES.

ANNONCE JUDICIAIRE

Trois grands lots de terre de valeur dans le Deuxième District. Succession de Mme Louise Cauvin, veuve de Pierre U. Guéringer.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans
Dossier No 10 832.
A l'encan.

PAR MATHER & HOMES, WARREN HOMES encanteur. Bureau No 9 rue Carondelet—SAMEDI, le 10 mai 1884, à midi à la Bourse d'encan Arcade, rue Magazine entre Natchez et Gravier, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, division D, en date du 7 avril 1884 dossier No 10,832 dans l'affaire de la succession de Mme Louise Cauvin, veuve de Pierre U. Guéringer, à l'encan, il sera vendu—

Trois lots de terre de valeur, situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Rocheblave, Bienville, Dorgenois et Conti, désignés comme les Nos 19, 20, 21, les dits lots se touchent et mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Conti, sur une profondeur de 150 pieds 4 pouces et 5 lignes, le tout plus ou moins, entre lignes parallèles conformément à un plan fait par J. Communy et L. Surgi ingénieurs, le 10 octobre 1844, et déposé en l'étude de P. P. Labarre, anciennement notaire conformément à un plan de Chas Schnauder, en date d'avril 1854.

Ces trois lots étant de très grands lots offrent une occasion rare pour ceux qui veulent faire bâtir.

Conditions—Comptant, pour U. S. Currency.
Acte de vente pardevant John Bendernagel, notaire, aux frais des acquéreurs, y compris les taxes dues et exigibles en 1884.
9 avril—9 13 20 27—mai 4 10

Une occasion rare.

Propriété du Deuxième District—Résidence élégante connue comme No. 295 rue Bourbon coin Quartier. Récemment mise en parfait ordre—La résidence cottage qui touche celle ci-dessus sur la rue Quartier.
—A l'encan

PAR MATHER & HOMES—WARREN HOMES, encanteur—Bureau No. 9 rue Carondelet, SAMEDI le 12 avril 1884 à la Bourse Arcade, rue Magazine, entre Natchez et Gravier, à l'encan, il sera vendu.

1° La résidence élégante en briques à deux étages et avec mansarde connue comme No 295 rue Bourbon, ayant corridor au rez-de-chaussée et au premier salons doubles, salle à manger, cuisine, et ayant de 8 à 10 chambres, chambre à bain, etc., avec gaz et installations de gaz dans toute la maison. Le tout ayant été récemment réparé et peint, avec un bail jusqu'à octobre, 1884, à raison de $600 par an à un locataire qui paie ponctuellement et offre une occasion splendide soit pour spéculateur ou soit pour une belle résidence. Le lot de terre mesure 33 pieds 11 pouces de face à la rue Bourbon, 33 pieds dans le fond sur une profondeur et façade à la rue du Quartier de 83 pieds, et forme l'encoignure des rues Bourbon et Quartier, dans l'îlet borné par les rues Esplanade et Dauphine.

2° Un lot de terre avec les améliorations, dans le même district et îlet et touchant à la propriété ci-dessus dans le fond, désigné comme lot No 2 et mesurant 44 pieds de face à la rue Quartier sur une profondeur de 64 pieds 5 pouces entre lignes parallèles et pied américain.

Les améliorations se composent d'une résidence cottage avec 6 chambres et connue comme No 93 rue Quartier, louée à raison de $9 par mois ce qui est un loyer nominal.

Le tout conformément à un plan fait par John F. Braun, voyer, en date du — avril 1884. La dite propriété est vendue comme suit

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance à 1 et 2 ans, avec 8 pour cent d'intérêt et toutes les clauses usuelles de garantie, 10 pour cent seront payés comptant sur les lieux pour lier la vente.

Actes de vente pardevant John Bendernagel, notaire, aux frais des acquéreurs, incluant les taxes dues et exigibles en 1884.
30 mars—30—avril 6 à la vente

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence cottage rue Milan.
Entre les rues Camp et Chestnut.
Un terrain 29x120 pieds.
Sixième District.
Succession de feu Jacob et Lena Bonewitz.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 9410 du Dossier de la Cour.
A des conditions faciles—A l'encan.

PAR MATHER & HOMES—Warren Homes, Encanteur—Bureau 9 rue Carondelet—SAMEDI 3 mai 1884, à midi à la Bourse d'encan Arcade rue Magazine, entre les rues Gravier et Natchez en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Henry A. Lazarus juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division A en date du 26 mars 1884, No 9410 du dossier de la cour dans l'affaire de la succession de Jacob et Lena Bonewitz, tous deux décédés, il sera vendu à l'encan

Un terrain de valeur ensemble avec les bâtisses et améliorations qui y trouvent situé dans le Sixième District de cette ville, borné par les rues Milan, Camp, Chestnut et Marengo désigné comme lot No 4 et mesurant 29 pieds 1 pouce de face à la rue Milan sur une profondeur de 120 pieds d'après un plan fait par A. S. Phelps, voyer, en date du 25 février 1859, et déposé en l'étude de E. B. Kenney, anciennement notaire, et d'après un plan fait par F. Braun, voyer, en date du — avril 1884, et maintenant exposé à la Bourse.

Les améliorations comprennent une résidence cottage contenant 2 chambres et 2 cabinets.

Conditions—La moitié ou plus comptant, le reste à un an avec 8 0|0 d'intérêt et hypothèque spéciale, avec privilège de vendeur du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, l'hypothèque devant comprendre la clause de 5 0|0 honoraires d'avocat et toutes les autres clauses usuelles de garantie. 10 0|0 devant être payés au comptant pour affirmer la vente.

Acte de vente pardevant John Bendernagel, notaire aux frais de l'acquéreur, y inclus les taxes dues et exigibles en 1884.
30mars—30—avril 13, 20, 27—mai 3.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur
au coin des rues Adèle et Rousseau,
Quatrième District.
Succession de feu John Harvey.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 9471.
A des conditions libérales—A l'encan.

PAR MATHER & HOMES—Warren Homes, encanteur—Bureaux, 9 rue Carondelet—SAMEDI 3 mai 1884, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre celles Gravier et Natchez, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon F. A. Monroe juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, en date du 26 mars 1884, No 9471, du dossier de la cour dans l'affaire de feu John Harvey, il sera vendu à l'encan—

Un terrain de valeur ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Adèle, Josephine, Rousseau et St Thomas, mesurant 44 pieds de face à la rue Adèle, sur une profondeur et façade à la rue Rousseau de 63 pieds, le tout plus ou moins au pied américain, entre lignes parallèles, et formant une partie du lot No 16 à un plan du voyer de ville, en date du 9 novembre 1850 et déposé en l'étude de C. R. Stringer, anciennement notaire, et d'après un plan de John F. Braun, voyer en date du — avril 1884 maintenant exposé à la Bourse.

Les améliorations comprennent un cottage en bois recouvert en ardoises, qui sert de grocerie et de résidence et loue au taux nominal de vingt piastres par mois et désigné sur le No 69 de la rue Rousseau.

Ce coin est d'une valeur rare pour les hommes d'affaires ou spéculateurs, car il n'est jamais resté sans être loué, et cela vendu à des conditions faciles.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste à 6 et 12 mois avec 8 0|0 d'intérêt du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, les billets devant porter hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur la propriété vendue et toutes les autres clauses usuelles de garantie. 10 0|0 au comptant sur les lieux pour assurer la vente.

Actes de vente pardevant John Bendernagel, notaire, aux frais des acquéreurs y inclus les taxes dues et exigibles en 1884
30 mars—30—avril 6,13 20 27—mai 3

PAR HOEY & O'CONNOR.

Résidence de choix, avec terrains vastes.
Coin des rues Galvez et Esplanade,
A l'encan.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey Encanteur—Bureaux, No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 26 avril 1884, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, il sera vendu à l'encan—

La jolie résidence cottage avec mansarde No 327 rue Esplanade, dans l'îlet borné par les rues Esplanade, Galvez, Kerlerec et Johnson, formant le coin des rues Esplanade et Galvez. Le terrain mesure 57 pieds 7 pouces 5 lignes de face à la rue Esplanade, 87 pieds 1 pouce dans le fond, 188 pieds 1 pouce de face et de profondeur à la rue Galvez, et 193 pieds 5 pouces et 2 lignes sur l'autre ligne latérale.

La bâtisse contient un vaste corridor au centre, les chambres sont larges et aérées, et le local est en parfait état. Le terrain est disposé avec goût et il s'y trouve un grand nombre d'orangers et d'arbres fruitiers. On peut visiter la maison en se procurant des cartes d'entrée des encanteurs.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur, le reste à un et deux ans pour billets garantis par hypothèque, et toutes les autres clauses usuelles de sécurité, et portant 7 pour cent d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement. Un dépôt de 10 pour cent sur le montant de l'adjudication devra être fait par l'acquéreur au moment de la vente.

Actes de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant Jas Fahey, notaire.
6 avril—6 13 20 26

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de James Cerwin et femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, Nos 9 810 et 10,438—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de ces successions et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par P. S. Wiltz Jr. administrateur de ces successions, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour,
JAMES T. CLARK, Greffier.
8avril—8 12 17

Succession de Mme Vve Ellen V. Dowling.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 10,700—Division A—Attendu que Mlle Jane E. Abert, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de Mme veuve Ellen V. Dowling, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour,
JAMES T. CLARK, Greffier.
3 av—3,8,12

Succession d'Elizabeth Thomas.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 11 075—Division —Attendu que P. S. Wiltz, Jr., administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Elizabeth Thomas décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour,
[illegible]

L'Abeille de ...
NOUVE...
MERCRE...

VA...
COMPAGN...
North G...
Havane
Prix ...
MANDEVI...
Vapeur de la ...
NEW ...
INSTITU...
Dr. J.
Médecin
FEU...
BELI...